

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

**RAPPORT N° 2007-09**

**AVIS SUR**

**LA DECISION MODIFICATIVE N° 2  
DE L'EXERCICE 2007**

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin  
lors de la séance plénière du 11 octobre 2007

Rapporteur : M. Raymond BAURIAUD



**AVIS DU  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DU LIMOUSIN**

**DECISION MODIFICATIVE N°2  
DE L'EXERCICE 2007**

En application de l'article 25, de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du LIMOUSIN a saisi, pour avis, le Conseil Economique et Social Régional du LIMOUSIN, sur les « *documents budgétaires* » qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional.

Après présentation de ces documents, par M. Maurice BORDE, Directeur Général des Services, accompagné de MM. Vincent JOLYS et Gilles POURCHER, (respectivement Directeur Général Adjoint chargé du Développement Economique et de l'Emploi et Directeur de l'Administration Générale), devant l'ensemble des commissions du Conseil Economique et Social Régional du Limousin, la commission n° 5 " Finances et planification " du **CESR**, réunie le 4 octobre 2007, vous propose l'avis suivant.

## **AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DU LIMOUSIN**

### **ACTIONS STRATEGIQUES**

#### **Bilan d'information sur la contractualisation (Programmes Opérationnels, Contrats de projets)**

##### **Etat des lieux du 4<sup>ème</sup> Contrat de Plan 2000-2006 au 31/12/2006 : un bilan fortement contrasté**

Le **CESR** partage avec le Conseil Régional un certain nombre de constats concernant le bilan du 4<sup>ème</sup> CPER. Il déplore en particulier les retards et la sous-consommation des crédits de l'Etat (taux d'engagement global de 69,4 % au 31/12/06). La Région affiche, quant à elle, un taux d'engagement global de 106,6 %, allant même au-delà dans les domaines des routes et des interventions économiques.

Sur les volets enseignement supérieur et recherche, la part de l'Etat a connu un faible taux d'engagement qui a entraîné corrélativement un taux de mandatement médiocre (37,3% pour le volet recherche et développement technologique). En revanche, le taux d'engagement de la part de la Région est conforme, voire supérieure aux prévisions (+ 121,2%) et le taux de mandatement est de l'ordre de 60%. Le **CESR** note que le taux de mandatement du volet *accueil* aurait pu être plus élevé, compte tenu de la politique volontariste menée par la Région en la matière.

##### **Les nouveaux programmes européens 2007-2013 (PO FEDER, PO FSE, PDRH)**

Le **CESR** apprécie la dynamique d'anticipation et de pré-programmation adoptée au plan régional et le souci de rapidité de mise en œuvre des crédits européens avant la fin 2007 pour éviter les risques de « dégageant d'office ».

Concernant l'appel à projets Leader, le **CESR** rappelle l'importance d'une bonne coordination entre les crédits européens et le volet territorial du CpER.

##### **La Convention interrégionale de Massif central (CIMAC) et Programme opérationnel Massif central (POMAC)**

Le **CESR** est sensible aux avancées réalisées en matière d'approches interrégionales et note que le Limousin est désormais chef de file sur les thématiques bois, accueil, filières d'excellence et politiques de déplacements.

##### **Le Contrat de projets Etat Région (CpER) 2007-2013**

Les rapports présentés rendent compte de la complexité de l'exercice du fait de la mise en place de nombreuses conventions d'application. Le **CESR** approuve les démarches de la Région visant à ne pas retarder le commencement des opérations et actions programmées.

## **Rapport d'avancement du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Limousin : quatre scénarios pour le Limousin en 2027**

Le **CESR** a pris connaissance de l'avancée des travaux d'élaboration du SRADDT, en particulier de l'achèvement de la phase de diagnostic prospectif. Ces éléments ont déjà été présentés et examinés par la commission n°3 « Aménagement du Territoire » du CESR le 25 septembre 2007. La commission a souligné l'intérêt de cette démarche prospective décennale qui s'inscrit dans la continuité des travaux de « Limousin 2007 » et de « Limousin 2017 ». Elle aurait aimé disposer d'évaluations des deux premiers diagnostics.

Le **CESR** souhaite que la prospective continue en Limousin, de façon concertée et plus accessible aux citoyens.

L'exercice SRADDT fait l'objet de nombreuses présentations et discussions. Toutefois, le risque demeure que ces études s'en tiennent aux réflexions de groupes restreints et qu'elles soient réalisées sans une prise en compte suffisante des populations et des territoires dans leurs diversités. A cet égard, une consultation des conseils de développement serait souhaitable. Le **CESR** reprend à son compte l'analyse du rapporteur de l'un des groupes thématiques lorsqu'il écrit : *« Il est également possible que l'étude n'ait pas suffisamment insisté sur l'opinion de la population limousine [...] on observe comme une constante une aspiration notable des citoyens, en Limousin comme sur l'ensemble du territoire national, à de nouvelles formes de participation à la décision publique ainsi qu'à sa mise en œuvre. »* (p. 43).

Par ailleurs, le **CESR** regrette que ce document, en l'état actuel, ne fasse pas assez référence aux interactions du Limousin avec les territoires limitrophes ainsi qu'à l'échelon national et européen. De plus, il peut donner le sentiment que les Limousins ont la maîtrise totale de leur avenir. Or, le SRADDT n'est cohérent et efficace que s'il prend en compte les réalités voisines et les différents échelons de décision (Région, Etat, Europe). L'appréhension de l'ensemble des activités économiques est insuffisante.

Le **CESR** aura, à nouveau, l'occasion de s'exprimer sur le SRADDT en 2008 lorsqu'il donnera officiellement son avis sur le projet de charte à l'issue de la phase stratégique. D'ici là, un travail d'appropriation et d'éventuelles inflexions du document est à poursuivre.

Le **CESR** souhaite être informé régulièrement de l'avancée du schéma.



## I. FORMATION, CULTURE ET SPORT

### **Dispositif en faveur de la réalisation d'équipements sportifs et de loisirs des territoires**

Le **CESR** approuve les nouvelles mesures d'application de ce dispositif. Elles ont pour objectif d'orienter les interventions financières de la Région sur les équipements de sport de nature qui favorisent le développement touristique et qui constituent une source d'emplois. Ce dispositif rénové facilitera également l'accueil des populations et l'aménagement du territoire limousin.

Mais, le **CESR** se demande s'il restera une volonté financière régionale pour le soutien des sports fédéraux traditionnels (athlétisme, judo, tennis, etc...), dont la valeur éducative pour les jeunes, notamment, est essentielle.

Par ailleurs, le **CESR** précise, en matière d'équipements en direction du mouvement sportif, qu'il serait important de réaliser, rapidement, le projet de « Maison Régionale des Sports ». Cet « outil » permettrait de rapprocher géographiquement les ligues régionales, voire des comités départementaux, afin de favoriser leur structuration, les échanges et les aides mutuelles.

## II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **Route Tulle-Argentat-Aurillac : financement régional**

Le **CESR** approuve l'engagement financier de la Région (de 2,25 M€ en AP sur un total de 10,5 M€), au côté de l'Etat et du Département de la Corrèze, pour cet axe qu'il considère également comme une liaison d'aménagement du territoire régional et d'intérêt interrégional.

A ce propos, le **CESR** encourage la mise en œuvre rapide des études préalables à l'élaboration d'un schéma des infrastructures au niveau du Massif Central en complément des SRIT (schémas régionaux des infrastructures de transports) établis par chaque Région.

### **Loi du 21 août 2007 relative au Dialogue Social et à la Continuité du Service Public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs**

Le **CESR** partage l'analyse de la Région qui considère qu'il revient aux entreprises de transport de faire leurs propositions aux autorités organisatrices en cas de survenance de perturbations prévisibles du trafic. Les relations conventionnelles liant la Région (autorité organisatrice) à la SNCF (exploitante) prévoient d'ailleurs déjà de telles dispositions.

Le **CESR** note, par ailleurs, la transformation du « groupe de travail des transports régionaux » en « Comité des Partenaires du Transport Public » (comme le prévoit la loi SRU en date du 13 décembre 2000). Il souhaite, qu'au delà du changement d'appellation, cette entité se réunisse régulièrement.

### **Dissolution du Comité d'Action pour la Délocalisation du CNASEA à Limoges et transfert des fonds à l'Association de Promotion du TGV Poitiers-Limoges-Brive**

Le **CESR** a déjà fait part de son avis favorable sur ce dossier.

## **III. ECONOMIE ET EMPLOI**

### **Projet de cession à l'amiable de la propriété de l'île de Vassivière du SYMIVA à la Région**

Le **CESR** constate une nouvelle fois, à travers ce projet de cession, la faiblesse des marges de manœuvre du SYMIVA.

Le **CESR** renouvelle son inquiétude sur le dossier et s'interroge sur le coût global et la pertinence du projet envisagé, sans qu'il y ait eu une réflexion d'ensemble sur les aménagements routiers et les équipements publics. Le **CESR** regrette également qu'un projet plus attractif n'ait pas été élaboré avec de nouveaux partenaires.

la Région devenant propriétaire du site, le **CESR** craint que l'engagement des partenaires locaux soit rendu plus difficile.

### **Modification des statuts du SYMIVA**

Le **CESR** approuve, à travers la mise en conformité des statuts, le recentrage du SYMIVA sur son cœur d'activité et la volonté de poursuivre le désendettement de cet organisme.

### **Appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire et adoption de règlements**

Le **CESR** apprécie la poursuite de la dynamique initiée par la Région tout en regrettant l'exclusion du bénéfice de ce dispositif des projets des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Le **CESR** rappelle la nécessité de faire le distinguo entre l'économie sociale (correspondant au tiers secteur avec les mutuelles, les associations et les coopératives) et l'économie solidaire (comprenant notamment les entreprises d'insertion).

### **Accompagnement des porteurs de projets agricoles et agri-ruraux RESEAU DIVA (diversification agricole et agrirurale)**

Le **CESR** constate la volonté de la Région d'accompagner les porteurs de projets susceptibles d'offrir de nouveaux services et souhaite qu'une attention particulière soit portée sur la pertinence et le réalisme de ces projets.

## **Règlement d'intervention dans le secteur de la forêt et du bois**

Le **CESR** partage la volonté de la Région de valoriser l'exploitation de la forêt limousine. Il souhaite que la dimension transport (route et rail) soit appréhendée dans une approche globale et complémentaire de la filière, et ce, du lieu de coupe au lieu de traitement, de transformation et de commercialisation. Pour cela, il convient d'utiliser les structures ferroviaires publiques existantes et plus particulièrement le réseau « gares-bois » financé pour partie par la Région depuis la tempête de 1999. Ce réseau doit être optimisé afin de valoriser la richesse bois du Limousin dans une vision régionale et interrégionale.

A cet égard, il convient d'encourager la concertation entre collectivités territoriales en charge des infrastructures et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés dans une perspective de développement durable.

Le **CESR** prend note que les règlements relatifs à l'éco-certification et à l'optimisation des transports des bois lui seront soumis ultérieurement et rappelle qu'il pourra approfondir le sujet dans le cadre de la saisine du Président de la Région Limousin du 18 septembre 2007 relative au « *développement du transport du fret ferroviaire pour un développement équilibré des territoires* ».

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2007 RAPPORT GENERAL**

L'équilibre de la DM2 à **12 261 929€** est assuré par un redéploiement de 6 017 500€ de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Le **CESR** constate l'affectation de la différence entre le montant des dépenses nouvelles et celui des recettes nouvelles (soit 1 400 000 €) à la réduction de l'emprunt.

A ce jour, l'ensemble des décisions modificatives ramène le montant de l'emprunt pour l'exercice 2007 à 61 622 969€ (soit une réduction de 25% de l'emprunt de 80 M€ annoncé au budget primitif).



### **Vote en séance plénière du 11 octobre 2007**

<b>Pour</b>	<b>60</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Cet avis a été adopté à l'unanimité.

## INTERVENTIONS PRONONCEES LORS DE LA SEANCE PLENIERE

Mme DUCHAMP de LAGENESTE

Mouvement familial

Intervention sur la T.I.P.P. :

Une taxe de 1,77 € par hectolitre (1,66 l'année précédente) sur le carburant sans plomb, de 1,15 € par hectolitre (1,16 l'année précédente) sur le gazole, soit 10 centimes d'euro de plus par hectolitre pour l'un et de 1 centime d'euro de moins par hectolitre pour l'autre.

Ces sommes paraissent dérisoires et cependant permettent à la Région d'encaisser plus de 9 millions d'euros...ce qui, certes, nous donne une échelle de la consommation de carburants.

Ces 9 millions d'euro sont pris dans la poche des usagers, imposables ou non...Certes, ils sont réinvestis par la région dans l'intérêt de tous...cependant l'incidence de cette augmentation pèse directement sur le budget de famille, quelles que soient leurs ressources et leurs obligations de déplacements.

Il est évident que les familles du milieu rural n'ont pas d'autre choix que l'utilisation de leur véhicule.

Et la ruralité est une des particularités de notre Région.

Il est à noter que par deux fois, la Région propose la modulation maximum dans la fourchette imposée par l'Etat (en baisse de 1 centime d'euro pour le gazole, quelle bonne surprise !).

Au nom des familles, plus spécialement du milieu rural, j'attire l'attention de nos élus sur l'augmentation de cette dépense imposée à tous et pas forcément indolore.

P. BARLERIN

Confédération Paysanne du Limousin

## RESEAU DIVA

### PROJETS INNOVANTS

Passer d'une phase expérimentale à une démarche pérenne implique que l'expérimentation a été concluante.

Même s'il est permis d'émettre des réserves sur tel ou tel projet, la plupart des projets présentés en 2005, étaient de qualité.

Des agriculteurs ont pu collectivement réaliser un projet nouveau et utile à leur exploitation qu'individuellement ils n'auraient pas pu développer (élaboration d'un nouveau produit, commercialisation en circuit court, nouvelle culture). D'autres projets ont fait émerger de nouvelles filières dépassant le monde agricole (commercialisation de produits). Souvent ces projets ont été réalisés avec d'autres partenaires hors agriculture (services sociaux, tourisme).

Le rapport qui va être présenté aux élus le 27 octobre prochain, propose d'aller plus loin dans cette démarche. Non seulement seront retenus les projets collectifs, mais aussi les projets individuels.

Pour l'organisation que je représente, il semble essentiel que tous ceux qui sont porteurs d'un projet innovant, puissent trouver des organismes pour les aider, à plus forte raison si ces personnes sont des nouveaux arrivants. Dans la continuité de la politique d'accueil de la Région, il est indispensable de soutenir ces nouveaux arrivants dans la réalisation de leur projets. En effet ces nouveaux agriculteurs permettront eux aussi au monde rural de rester vivant.

Qu'ils soient autochtones ou migrants, tous ont besoin d'être écoutés, conseillés et accompagnés. Pour la plupart ce sont des créateurs de TPE. Ils prennent des risques. Les organismes accompagnateurs auront une grande responsabilité.

C'est un chantier ambitieux qui ne doit pas être détourné de son objectif.

La Confédération Paysanne du Limousin compte sur la vigilance du Conseil Régional, de son Président, de ses élus, de ses services pour y veiller.

